

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER
DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
REUNI LE 30 JANVIER 2025.**

Le Conseil est présidé par Lucie Gournay, directrice de l'UFR.

Parmi les membres élus, étaient présents ou représentés par une procuration :

Collège A : Myriam Baron, Emmanuel Fureix, Lucie Gournay, Guillaume Marche, Frédérique Sitri, Donna Kesselman, Eric Athenot, Graciela Villanueva

Collège B : Sergio Delgado, Sophie Blanchard, Alexandre Borrell, Karine Lapeyre, Virginie N'Dah Sekou, Emilie Née, Antoine Servel

BIATSS : Nicolas Bilet, Imane Mimouni, Roberta Conte-Ronach

Personnalités Extérieures : Clotilde Trichet

Usagers (étudiants) : Ewan Zindy, Yvan Boucey

Parmi les **membres invités** étaient présents : Sonia Birocheau, Charlotte Coffin, Martin Dumont, Véra Delorme, Emmanuelle Faure, Aline Garnier, Bernard Gendrel, Mireille Touzery

Parmi les **membres de droits** étaient présents : Elisabeth Vialle, Clément Duyck, Damien Zanone, Laure Gallouet.

Lucie Gournay ouvre le Conseil.

1. Vote des procès-verbaux des Conseils du 30 novembre et 19 décembre 2024.

Les procès-verbaux des Conseils du 21 novembre et 19 décembre 2024 sont mis au vote et adoptés à l'unanimité.

2. Présentation de la Fresque de l'Esprit d'Entreprendre par Nicole Brzustowski, responsable du Pôle Entrepreneuriat

Nicole Brzustowski présente les actions de la fresque de l'esprit d'entreprendre. Les étudiants travaillent en groupes sur tous les aspects de l'entrepreneuriat lors de modules d'une demi-journée. Ces ateliers sont découpés en 5 phases sur le parcours entrepreneurial à reconstituer à travers des animations et mises en scène.

Lucie Gournay a souhaité cette présentation puisque dans le cadre de la NOF, plusieurs licences proposent des projets collectifs et tutorés dans leurs UE transversales. La fresque peut donner aux départements et formations des pistes d'ateliers formateurs.

Donna Kesselman demande par qui est prise en charge la rémunération des formateurs de ces ateliers.

Nicole Brzustowski répond que, pour le moment, la formation est dispensée par son collègue et elle-même, qui sont salariés de la DEVE. Le financement est donc pris en charge par cette dernière. Si la formation est donnée par un de leurs ambassadeurs, c'est le pôle entrepreneuriat qui prend en charge la rémunération.

Sur la thématique de l'entrepreneuriat, Nicole Brzustowski précise en aparté qu'un étudiant porteur de projet peut solliciter des rendez-vous individuels sur son projet, et bénéficier d'un large calendrier d'ateliers et une aide pour la présentation de son projet.

Le statut d'étudiant entrepreneur offre la possibilité d'une substitution de stage pour un étudiant qui auraient un stage à faire lors de son cursus. Un contrat est établi en cadrant les missions et le rendu attendu (soutenance, rapport).

3. Points d'informations : avancement du calendrier de la campagne d'emploi, sujets débattus en Commission pédagogie-moyens et demi-journée recherche, informations d'avancement de grade.

Campagne d'emploi

Lucie Gournay rappelle que les campagnes d'emplois Enseignants et Enseignants-chercheurs d'une part, et ATER et Lecteurs d'autre part ont été avancées. Le Conseil de gestion du 27 mars devra voter les intitulés des postes de titulaires demandés dans la campagne d'emplois 2026 ainsi que les postes d'ATER et de lecteurs demandés dans la campagne d'emplois 2025.

Nouvelle Offre de Formation

Clément Duyck annonce que lors de la dernière commission Pédagogie-Moyens, il a été exposé les différents aménagements du cadrage de la nouvelle offre de formation 2026 reçu de la part de l'Université. À la suite de cette commission, un diaporama contenant les modifications a été envoyé à toutes les directions de départements .

DU ingénierie de la recherche

Lucie Gournay annonce que lors de la commission Pédagogie-Moyens des discussions ont eu lieu sur un projet de DU « Ingénierie de la recherche » qui puissent initier les étudiants ou les doctorants aux métiers d'un ingénieurs d'étude.

Conseil restreint

Lucie Gournay s'adresse aux enseignants chercheurs membres élus du conseil restreint pour les prévenir que le calendrier pour l'avancement de grade les obligera à travailler dans des délais courts. Lucie Gournay a obtenu un délai supplémentaire jusqu'au 6 mars.

Journée recherche du 14 mars

Emmanuel Fureix rappelle que le 14 mars 2025 après-midi aura lieu la demi-journée de recherche LLSH consacrée cette année à « l'horizon 2030 » . Chaque laboratoire de recherche sera invité à dire comment il se projette sur les prochaines années.

4. Vote : changement des dates des jurys de L3

Clément Duyck présente la modification des dates de jury des L3. La direction aimerait que les étudiants aient leurs relevés de notes la semaine du 17 février Cela leur permettra de mieux se positionner sur la plateforme MonMaster à partir du 24 février.

Après discussions avec Virginie N'Dah Sekou et Antoine Servel sur les jurys de FA en LEA, Clément Duyck met à jour le tableau en les incluant.

Le changement des dates des jurys de L3 est mis au vote et adopté à l'unanimité.

5. Vote : ouverture de groupes au second semestre

Damien Zanone présente les demandes d'ouverture de groupe pour le second semestre reçus des directions de départements.

Le département du LEA Créteil souhaite l'ouverture de deux groupes. Le premier en L1 « Communication écoute et oral » en anglais 13h et le second de 13h également en espagnol, soit 26h en tout.

Le département de Lettres demande 39h pour l'ouverture de deux groupes supplémentaires. Le premier en L1 « Etude de texte du 17eme siècle » de 19.5h et en « Etude de texte du 18eme siècle » de 19.5h

Les ouvertures de groupes au second semestre sont mises au vote et adopté à l'unanimité.

6. Vote : ouverture en 2025 d'une formation qualifiante à l'agrégation externe spéciale de Lettres modernes

Bernard Gendrel présente le concours d'agrégation spéciale, créé en Lettres, en Anglais et en Biologie. Ce concours est accessible pour les étudiants titulaires d'un doctorat, dont les lauréats pourront prétendre à un poste dans le secondaire. L'idée du département est de monter une prépa en FC à ce concours spécifique, en mutualisant des heures déjà dispensées pour la préparation à l'agrégation. A ce socle d'heures financées par le rectorat, il faudrait ajouter des heures pour répondre aux épreuves spécifiques. Cette formation qualifiante de 73h ETD serait proposée en distanciel ou en présentiel pour un tarif de 650€.

Lucie Gournay complète qu'un benchmark a été réalisé et montre que seul un établissement privé propose une préparation pour un coût d'inscription d'environ 2 600€. Une première simulation financière avait été réalisée avec un tarif de 500€, mais elle n'était pas soutenable, et n'aurait pas été validée par les conseils centraux, que ce soit la commission des moyens ou la commission du CA, puisqu'il faut que la formation ne soit pas déficitaire.

Virginie N'Dah Sekou demande quel va être l'impact y compris financier pour l'UFR, et l'impact par rapport aux nombres d'heures sur la NOF, qui doit être à l'équilibre.

Lucie Gournay répond que la formation est une formation continue qualifiante hors NOF, il n'y aura donc pas d'impact sur les autres formations. Pour ce qui est de l'impact financier pour l'UFR, les prévisions sont de plus ou moins 100€, ce qui est donc un impact négligeable.

Graciela Villanueva demande si une salle spéciale avec du matériel d'enregistrement est prévue. Bernard Gendrel répond en expliquant qu'une demande a été faite au service informatique. Clément Duyck ajoute que dans le dossier, il a insisté pour que figure l'achat d'un micro performant à hauteur de 110€, afin que l'enregistrement soit fait dans de bonnes conditions.

Sophie Blanchard demande si une étude de marché a été faite afin de savoir si les étudiants potentiellement concernés par cette formation ne se tourneraient pas plutôt vers l'agrégation externe.

Bernard Gendrel répond qu'actuellement ils ont plus de chance d'être lauréats de l'agrégation avec le concours externe qu'interne. Clement Duyck ajoute que Stephanie Genand et Anne Teulade ont conçu un plan de communication

Sur la question des tarifs, Nicolas Bilet rappelle que sur les 650€ de droits d'inscription, l'université en récupère 30%. Lorsqu'il s'agit d'un DU ou d'un CU, l'Université récupère toujours 30% des recettes, ainsi que les droits d'inscription. Il est donc difficile d'être à l'équilibre sur les formations SHS.

Antoine Servel demande le nombre d'étudiants qui ont passé l'agrégation spéciale externe l'année passée.

Bernard Gendrel répond que cela représente 100 étudiants qui passent les écrits.

L'ouverture d'une formation qualifiante en 2025 à l'agrégation adoptée à l'unanimité.

7. Vote : crédits pédagogiques

Damien Zanone présente les différentes demandes de crédits pédagogiques qui représente 2 607€ sur une enveloppe de 25 000€.

- DEUST : 500€ pour la visite de l'exposition PIXELS Miguel Chevalier.
- Histoire : 250€ pour une exposition à la BU « payer pour le roi, payer pour la nation ».
- Histoire : 140€ pour une séance de cinéma aux Cinémas du Palais pour visionner « Lympe ».
- Histoire : 312€ pour la Nocturne de l'histoire.
- Histoire : 65€ pour une visite guidée du Musée de l'armée.
- Histoire : 350€ pour le financement de pauses café et déjeuners pour la journée des mastérants.
- Langues Romanes : 140€ pour une exposition temporaire « Zombis » du Musée du quai Branly.
- Langues Romanes : 400€ pour une Promenade dans Paris organisée par l'institut Cervantes.
- LEA Créteil : 150€ pour une journée interne consacrée au développement de la mobilité internationale.
- Lettres : 300€ pour une visite guidée de l'appartement-musée d'Auguste Perret.

Damien Zanone précise que les différentes demandes rentrent dans l'enveloppe et respectent le cadrage. Il rappelle qu'un nouvel appel sera fait au conseil du 27 mars 2025.

Les demande de crédits pédagogiques sont mises au vote et adopté à l'unanimité.

8. Vote : crédits Master

Damien Zanone présente les demandes de crédits Master d'un montant de 470€.

- Histoire publique : 130€ pour Fanny Harkous
- Histoire Européenne : 150€ pour Caroline Dupuy
- Histoire publique : 190€ pour Souaad Oulkebir

Damien Zanone précise que les différentes demandes rentrent dans l'enveloppe et respectent le cadrage.

Virginie N'Dah Sekou demande si les doctorants passent par Notilus et si le montant annoncé est basé sur les prévisions Notilus.

Lucie Gournay répond que oui, les étudiants doivent passer par Notilus, et qu'on va regarder s'il y a des modalités de prévisions budgétaires spécifiques pour eux.

Les demande de crédits Master sont mises au vote et adoptées à l'unanimité.

9. Vote : modifications apportées au cadrage de la NOF LLSH à la suite du cadrage de l'Université

Clement Duyck présente le document déposé sur le SharePoint où les modifications ont été apportées ou les points reformulés.

Sonia Birocheau demande si un cadrage de l'UPEC existe qui mentionnerait une deuxième langue vivante obligatoire.

Elisabeth Vialle répond que la seconde langue vivante n'est pas obligatoire.

Mireille Touzery demande dans le cadre du Master dans quelle mesure le seuil de 20 étudiants par séminaire est rigoureux, et si dans le même cadrage master, le stage de 4 mois peut être traduit en nombre d'heures.

Lucie Gournay répond sur la question des seuils : elle a interrogé Arnaud Thauvron le président CFVU, qui lui a répondu que dans le cadrage, il était inscrit 'formation et cours'. Les cours étant mutualisés, on prendrait en compte le coût complet. Lucie Gournay ajoute qu'il semble difficile de conserver des séminaires en CM avec très peu d'inscrits. Arnaud Thauvron a affirmé que si la présidence constatait des problèmes avec un Master, ils attendraient un ou deux ans avant de prendre une éventuelle décision de fermeture.

Elisabeth Vialle présente les différentes possibilités du stage de 4 mois d'immersion professionnelle.

L'option 1 est de 2 mois en M1, suivie de 2 mois en M2, mais un problème se pose si le stage se déroule pendant l'été, puisqu'il ne sera pas possible de faire une session complète avant l'été. Or pour certaines formations, la session de rattrapage a lieu fin juin, ou début juillet. Elisabeth Vialle a eu pour réponse d'Arnaud Thauvron que l'on a la possibilité de faire un jury intermédiaire.

Il est également possible de faire un stage filé sur l'année. Nicolas Bilet rappelle la règle de calcul mise en place suite à la loi stage, 1 jours de stage est égal à 7h, et 1 mois de stage est égal à 22 jours, soit 154h. Les étudiants doivent être payé à la 309^{ème} heures.

Alexandre Borrell indique que pour les M2 communication, en cas de stages longs, ils ont mis en place un atelier mémoire, où les étudiants viennent en cours une fois par mois. Il s'interroge concernant les stages en licence, sur la manière dont les différents départements vont s'emparer du stage en S4 et S5.

Lucie Gournay répond qu'il est important de cadrer les recherches, une réunion sera prévue avec le BAIP de l'UFR.

Donna Kesselman se demande comment un étudiant peut être formé en 2 mois seulement, et comment contrôler le contenu des stages, notamment en cas d'entreprise peu scrupuleuse.

Lucie Gournay répond qu'au niveau Master, on est plus sur de l'observation, si le stage ne se passe pas correctement l'entreprise est blacklistée.

Aline Garnier demande pourquoi l'Université Paris-Cité doit entrer les heures de suivi dans la maquette.

Lucie Gournay répond que la direction se renseignera sur cette question.

Emmanuel Fureix se fait le relai de collègues pour savoir quel type de lieu est possible pour accueillir des stagiaires. Au niveau de la recherche l'accueil en laboratoire en été n'est pas possible.

L'interrogation qui se pose est la capacité à lier de front le travail de rédaction du mémoire d'une part, et le volume d'heure conséquent par année d'autre part.

Lucie Gournay répond que l'idée est d'avoir un suivi avec une liste d'activités (analyse d'un corpus...), les étudiants peuvent échanger dès qu'ils en ressentent le besoin. Ce sont des projets cours avec des activités bien définies. Ce sont souvent des stages en mi-temps qui se déroulent sur l'année avec deux jours par semaine de stage.

Nicolas Bilet rappelle que la loi dispose que dans la fonction publique, tant au niveau local (collectivités locales) que dans la fonction publique d'État, donc notamment les universités et les laboratoires de recherche, les stages de 2 mois ou moins ne doivent pas être gratifiés. Il poursuit en rappelant que comme les stages de 2 mois ou moins ne sont pas gratifiés, les entreprises sont assez réticentes à recruter sur des stages de 3 mois, et préfèrent se positionner sur des stages de 2 mois, ou de 4 mois et plus, afin de rentabiliser la formation et l'intégration des stagiaires.

Damien Zanone demande si les étudiants étrangers peuvent faire un stage dans leurs pays d'origine. Nicolas Bilet répond que tous les étudiants peuvent partir en stage à l'étranger, dans tous les pays à l'exception des zones dites rouges ou oranges selon la classification du ministère des affaires étrangères.

Nicolas Bilet demande si d'une manière globale, le cahier de cadrage proposé par l'UPEC ou par l'UFR pose problème à certains départements.

Lucie Gournay répond qu'une petite adaptation a été faite, et l'idée qui semblait se dégager est que cela était jouable pour tous.

Les modifications apportées au cadrage de la NOF LLSH sont adoptées à l'unanimité.

10. Questions diverses

Elisabeth Vialle apporte une précision sur les cours de BLOC 2, qui sont maintenus sur ADE durant la première semaine de révisions. Cela peut s'expliquer, sans doute, par la volonté de bloquer les amphithéâtres pour les rattrapages.

Sergio Delgado demande qu'un point soit fait sur la prochaine JPO.

Lucie Gournay rappelle que la JPO aura lieu le 8 février 2025. Claire Bourdille a envoyé le programme le 29 janvier aux intervenants. La direction lui demandera de l'envoyer aux directions de départements dès lors que la validation des intervenants lui sera faite. Il y aura des conférences, des ateliers, etc.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.